

mis en ligne le 22.03.2023



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AUDE**

Commune de Cuxac d'Aude

Arrêté n°2023-053

Domaine : Libertés publiques et pouvoirs de police-Police municipale

Objet : Stationnement et circulation – Manœuvres Sapeurs Pompiers

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

**Vu** le code la voirie routière et en particulier ses articles L115-1 et suivants, L141-1 et suivants,

**Vu** les articles L2212-1, L2213-1 et suivants du CGCT,

**Vu** l'article L511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure,

**Considérant** la demande effectuée par le SDIS 11 afin de sécuriser une zone de manœuvre pour les sapeurs-pompiers dans le centre ancien,

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures afin de permettre le bon déroulement de ces manœuvres,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le stationnement et la circulation seront interdits dans les rues OULMEDE et Marcelin ALBERT dans leur portion comprise entre la rue du 1<sup>er</sup> MAI et la rue Frédéric MISTRAL, le samedi 25 mars 2023 de 08h30 à 12h30.

**ARTICLE 2 :**

Toutes infractions aux dispositions de l'article 1, seront sanctionnées en vertu de la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vinassan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 20 mars 2023

Le Maire



Grégory DELFOUR